### Tutoriel à destination des familles - Utilisation de l'Espace Famille Inoé



## Activation de votre compte lnoé

1

Une fois la fiche de renseignement remplie et rendue au responsable de la structure, vous allez recevoir un mail automatique de CC Ventadour-Egletons-Monédières. Cliquez pour activer votre compte



Cliquez-ici pour activer votre compte

Après avoir cliqué sur le lien, il vous est demandé de renseigner un mot de passe. Cette étape doit être remplie dans les 48 heures car le lien d'activation expire ensuite. Vous pouvez maintenant vous connecter. https://espacefamille.aiga.fr/11697066

# 2 Inscription à une activité

#### Depuis la page d'accueil, cliquez sur



Votre enfant est inscrit à cette activité.

## **3** Réservation de présence

Depuis la page d'accueil, cliquez sur



Consulter mes réservations

Cliquez sur votre enfant puis sur les cases blanches du calendrier pour réserver les créneaux de présences souhaités. La case devient verte, puis cliquez sur enregistrer en bas à droite.

Vous avez fait une réservation pour votre enfant, cette réservation peut être soumise à la validation du responsable de l'ALSH (présence d'un "?" sur la case).

# /!\ Différence entre Inscription et Réservation /!\

Inscription : Inscrire l'enfant à l'activité souhaitée. Ex : "Mon enfant viendra sur l'activité ALSH Egletons Mercredis." Réservation : Réserver les créneaux de présence pour l'enfant. Ex : "Mon enfant viendra à l'ALSH Egletons le mercredi 8 juin pour le matin et le repas."

### Tutoriel à destination des familles - Utilisation de l'Espace Famille Inoé



Modalité d'inscription / réservation : sur l'Espace Famille Inoé, l'inscription et la réservation pour les vacances scolaires est disponible entre le 5ème vendredi avant le début vacances et au plus tard le 2ème vendredi précédant les vacances. Annulation : dans l'onglet <u>Mes Réservations</u>, en recliquant sur une case verte, elle redevient blanche, vous avez annulé un créneau. Cette action est possible uniquement 48 h avant le jour concerné.



Il n'y aura plus de prise d'inscription ou de réservation en dehors de cette plateforme, procédure obligatoire à partir du 01/06/2023